

**Révision totale de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR) – Procédure d'audition**

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 28 décembre 2015, relative à la procédure d'audition susmentionnée, nous est bien parvenue et a retenu notre plus grande attention.

Nous vous communiquons que le gouvernement neuchâtelois n'a pas d'observation particulière et est favorable au projet de révision totale de l'ordonnance sur la compensation des risques.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position, nous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 9 mars 2016

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND